

IV. — DÉCLARATION D'ARC-ET-SENANS

adoptée au Colloque sur la Prospective du Développement Culturel (7-11 avril 1972)

DÉCLARATION FINALE

Un groupe international de spécialistes de diverses disciplines, réuni pour étudier la prospective du développement des sociétés industrielles avancées a essayé de définir le rôle que la culture est appelée à jouer dans le développement.

Leur réflexion les a conduits à alerter les gouvernements, l'opinion publique et ceux qui l'orientent des menaces qui pèsent sur l'avenir de nos sociétés. Ils ont conclu que les politiques d'action culturelle peuvent et doivent désormais jouer un rôle déterminant dans la maîtrise du futur.

A cette fin, ils formulent les propositions suivantes :

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL : QUEL FUTUR ?

Le développement industriel épuise la nature et se retourne contre l'homme. La prise de conscience de ce qu'il coûte à la société et les sous-produits négatifs qu'il engendre font qu'on s'interroge partout sur son futur.

Le futur a déjà commencé, mais dans un système industriel fragmenté en éléments hétérogènes et contradictoires, on refuse de le reconnaître.

Dans leur disparité, ces éléments ne doivent cependant pas être regardés isolément, car ils sont concomitants et interdépendants. Leurs répercussions sur les conditions mêmes de la vie humaine constituent un tout menaçant.

Il est dès lors impossible d'accepter que se poursuive le jeu irresponsable qui consiste pour les gouvernements à laisser les techniques développer le cours illimité de leurs possibilités, au lieu de reconnaître les besoins indispensables et de donner la priorité à ceux-ci sur des besoins artificiels engendrés par la mécanique du profit.

L'avenir de l'homme ne saurait sortir des ordinateurs comme une fatalité inévitable : les « tendances lourdes » de la société y compris l'aspect démographique, ne sont pas irréversibles pour peu qu'une prise de conscience responsable introduise dans l'action politique le poids de valeurs, de cultures, de forces sociales diverses. Elles seules permettent de contrôler les processus socio-économiques qui menacent notre biosphère.

S'il ne peut être question d'arrêter la croissance économique (ne serait-ce qu'en raison de la situation du tiers monde), il est indispensable qu'un sursaut — de nature culturelle — conduise à transformer une croissance quantitative en amélioration qualitative du niveau de la vie.

Dès lors, l'action culturelle est celle qui permet de penser différemment la société et qui prépare chacun à être responsable de l'évolution possible de celle-ci, à faire face aux crises, à maîtriser et non à subir son destin.

Toute politique culturelle a une dimension éthique qui lui est essentielle.

CRISE DE LA CULTURE ?

La réalité culturelle telle qu'elle est vécue aujourd'hui par la grande majorité de la population dépasse de beaucoup l'art et les humanités classiques. Parler aujourd'hui de culture signifie parler des systèmes scolaires, des grands moyens de communication de masse, des industries culturelles (du journal au livre, du disque à la vidéo-cassettes, du cinéma, de la publicité, de l'habitat, de la mode). On ne peut donc s'en tenir à une démocratisation de la culture qui vise à étendre à tous la diffusion et la consommation des beaux-arts.

Le système scolaire est en crise, il ne correspond plus aux besoins de nos sociétés ni aux aspirations des individus. Aussi bien l'accélération du renouvellement de la connaissance que les innovations technologiques exigent la transformation urgente du système actuel en un système d'éducation permanente dont les impératifs comportent une « descolarisation » des programmes et des institutions scolaires.

Les moyens de communication de masse soumettent l'environnement humain à un arrosage indifférencié d'informations provoquant une sursaturation. L'individu n'est pas armé pour y faire face. De sujet actif d'opinion, il devient un simple objet pour l'information.

Les industries culturelles sont déterminées par la logique du marché et du profit : elles modèlent un milieu et engendrent des pratiques dont on ne peut accepter le développement sans contrôle.

L'art et ses institutions, la diffusion de la culture établie sont étrangers à la majorité des populations comme aux groupes marginaux et aux nouvelles structurations sociales (jeunes, immigrants, etc.).

Leur aliénation culturelle et la frustration du pouvoir de s'exprimer donnent lieu à un manque que les idéologies actuelles ne sont pas en mesure de combler : ce qui se dit ne correspond plus à ce qui se passe. Aussi voit-on apparaître un certain nombre de phénomènes positifs ou négatifs : le recours à de nouvelles formes d'expression ou d'évasion, la culture sauvage, de nouvelles formes de mysticisme, la résurgence de la magie, les drogues, etc.

La culture académique et scolaire tend à dégénérer. Inauthentique, elle devient marginale et va jusqu'à favoriser certaines formes de nihilisme.

La crise de la culture est un indice probant de la crise du système : si la politique culturelle à elle seule ne peut avoir l'ambition de résoudre la crise générale, elle peut et doit aider chacun à lui faire face et la société à la gérer.

ORIENTATIONS

Toute politique culturelle a pour objectif fondamental la mise en œuvre de l'ensemble des moyens capables de développer les possibilités de l'expression et d'assurer la liberté de celle-ci. Il s'agit de reconnaître à l'homme le droit d'être auteur de modes de vie et de pratiques sociales qui aient signification. Il y a lieu en conséquence de ménager les conditions de la créativité où qu'elles se situent, de reconnaître la diversité culturelle en garantissant l'existence et le développement des milieux les plus faibles.

Des solutions pratiques et efficaces ne peuvent pas être dégagées sans recourir à la recherche fondamentale et à l'expérimentation. Contrairement à la tendance qui se dessine et dont la plupart des politiques budgétaires sont le reflet, il importe d'encourager un effort de financement à long terme de la recherche fondamentale en sciences sociales. Des efforts parallèles doivent être déployés pour en perfectionner les méthodes.

Des actions immédiates s'imposent déjà :

- accélérer la mutation du système scolaire en système d'éducation permanente répondant aux intérêts et aux besoins réels des différents groupes de la population ;
- disjoindre les organisations de communication de masse du pouvoir politique et des pouvoirs économiques (monopoles, etc.) ;
- définir et appliquer une politique à l'égard des industries culturelles ;
- réaliser les conditions d'une « démocratie culturelle » comportant, dans une perspective de décentralisation et de pluralisme, l'intervention directe des intéressés.

D'où un certain nombre d'urgences :

- promouvoir un système différencié « d'ateliers culturels » et de « laboratoires sociaux » ou de tous autres équipements qui permettent l'apprentissage et l'emploi des technologies nouvelles se prêtant aux échanges interpersonnels ;
- instaurer des relations plus directement articulées entre les institutions culturelles et les forces économiques et sociales ;
- fonder la formation sur l'autodidaxie et sur le développement de l'esprit critique par la transformation des structures stérilisantes (centralisme scolaire, bureaucratie et toute sorte de totalitarisme explicite ou latent) ;
- définir des politiques nationales et internationales en matière de technologie culturelle, dotées des moyens nécessaires.

CONCLUSIONS

Les tâches graves qui sont devenues les nôtres et les possibilités techniques dont la société dispose désormais exigent et permettent un renversement dans l'orientation des politiques :

- substituer à la passivité de la consommation la créativité de l'individu ;
- faire place à une responsabilité de l'homme là où prévaut la contrainte des technologies ;
- ne plus se limiter à la démocratisation de la culture d'héritage ou d'élite et promouvoir une diversité d'expressions culturelles fondée sur un pluralisme social ;
- donner la priorité à la restauration de l'accord entre l'homme et son milieu ;
- passer d'un système culturel qui ne vise qu'à reproduire l'état de fait actuel pour s'orienter vers la protection — y compris aux niveaux politique et technique — des groupes et des personnes dont les facultés créatrices constituent le meilleur moyen de faire face aux situations provoquées par le choc du futur.

Participants :

- M. Henri JANNE (Belgique)
- Mme Kerstin ANER (Suède)
- M. René BERGER (Suisse)
- M. Hubert BROCHIER (France)
- M. Michel de CERTEAU (France)
- M. Augustin GIRARD (France)
- Mme Jennie LEE (Royaume-Uni)
- M. Yrjö LITTUNEN (Finlande)
- M. Abraham MOLES (France)
- M. Jesus MONEO (Espagne)
- M. Edgar MORIN (France)
- M. C.A. Van PEURSEN (Pays-Bas)
- M. Georg PICHT (République Fédérale d'Allemagne)
- M. Emmanuel POUCHPA DASS (Inde)
- M. Pierre RICHES (Italie)
- M. Lionel de ROULET (France)
- M. Craig SINCLAIR (Royaume-Uni)
- M. Paolo TERNI (Italie)
- M. Umberto TERRACINI (Italie)
- M. Alvin TOFFLER (Etats-Unis)

V. — CHARTE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le 26 septembre 1975

Le Comité des Ministres,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin notamment de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun ;

Considérant que les Etats membres du Conseil de l'Europe, Parties à la Convention culturelle européenne du 19 décembre 1954, se sont engagés en vertu de l'Article 1^{er} de cette Convention à prendre les mesures propres à sauvegarder leur apport au patrimoine culturel commun de l'Europe et à en encourager le développement ;

Reconnaissant que le patrimoine architectural, expression irremplaçable de la richesse et de la diversité de la culture européenne, est l'héritage commun de tous les peuples et que sa conservation engage par conséquent la solidarité effective des Etats européens ;

Considérant que la conservation du patrimoine architectural dépend largement de son intégration dans le cadre de vie des citoyens et de sa prise en compte dans les plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme ;

Vu la Recommandation de la Conférence des Ministres européens responsables du patrimoine architectural, tenue à Bruxelles en 1969, et la Recommandation 589 (1970) de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, relative à une Charte du patrimoine architectural,

Réaffirme sa volonté de promouvoir une politique européenne commune et une action concertée de protection du patrimoine architectural, s'appuyant sur les principes de sa conservation intégrée ;

Recommande aux gouvernements des Etats membres d'adopter les mesures d'ordre législatif, administratif, financier et éducatif nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de conservation intégrée du patrimoine architectural et de développer l'intérêt du public pour une telle politique en tenant compte des résultats de la campagne de l'Année Européenne du Patrimoine Architectural, organisée en 1975 sous les auspices du Conseil de l'Europe ;

Adopte et proclame les principes de la présente Charte, préparée par le Comité des Monuments et Sites du Conseil de l'Europe, ci-après libellés :

- 1. Le patrimoine architectural européen est formé non seulement par nos monuments les plus importants mais aussi par les ensembles que constituent nos villes anciennes et nos villages de tradition dans leur environnement naturel ou construit.**

Pendant longtemps on n'a protégé et restauré que les monuments majeurs, sans tenir compte de leur cadre. Or, ils peuvent perdre une grande partie de leur caractère si ce cadre est altéré. En outre, les ensembles, même en l'absence d'édifices exceptionnels, peuvent offrir une qualité d'atmosphère qui en fait des œuvres d'art diverses et articulées. Ce sont ces ensembles qu'il faut conserver aussi en tant que tels.

Le patrimoine architectural témoigne de la présence de l'histoire et de son importance dans notre vie.

- 2. L'incarnation du passé dans le patrimoine architectural constitue un environnement indispensable à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme.**

Les hommes de notre temps, en présence d'une civilisation qui change de visage et dont les dangers sont aussi éclatants que les réussites, sentent d'instinct le prix de ce patrimoine.

C'est une part essentielle de la mémoire des hommes d'aujourd'hui, et faute d'être transmise aux générations futures dans sa richesse authentique et dans sa diversité, l'humanité serait amputée d'une partie de la conscience de sa propre durée.